

Avignon, le 6 avril 2017

Objet : Appréciation de la valeur professionnelle des AESH.
Attestation d'expérience professionnelle des CUI.

Pôle des Elèves
et des Etablissements

Bureau
AESHI/Contrats Aidés

Dossier suivi par
Yasmine BROYER
Téléphone
04 90 27 76 65
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
Yasmine.broyer
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Monsieur,

Vous avez appelé mon attention sur les termes des notes de service du 14 mars 2017 adressées aux directeurs d'école, relatives à l'appréciation de la valeur professionnelle des AESH et des personnels en contrat CUI.

Je vous informe que j'ai décidé de demander à Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale de prendre l'attache des directeurs et directrices d'école, afin de procéder en commun aux évaluations des personnels exerçant des fonctions d'AVS.

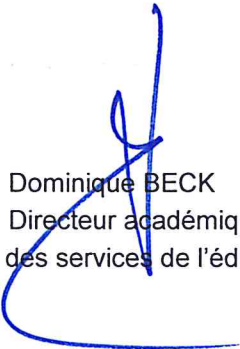
Toutefois, s'agissant des salariés en contrat CUI exerçant les fonctions d'assistant administratif de direction dans le 1^{er} degré, il est nécessaire que les directeurs d'école conduisent les entretiens d'évaluation des agents placés sous leur autorité directe.

Dans un souci de simplification des tâches des directeurs, mes services ont procédé au recensement des agents concernés, et pré-rempli les formulaires de compte-rendu, notamment en ce qui concerne l'identité des salariés, les missions du poste et les critères d'évaluation. Ces documents seront transmis dans les prochains jours à Mesdames et Messieurs les IEN en circonscription.

Je précise que seules les fiches des agents concernés par cette procédure seront transmises.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.




Dominique BECK
Directeur académique
des services de l'éducation nationale

Monsieur Nicolas ODINOT
Secrétaire du SNUipp-FSU
116 rue Carreterie
84000 AVIGNON